



Commune de SAINT GEORGES D'HURTIERES

INFORMATIONS COMMUNALES JUILLET 2021

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2021

Date de convocation : 11 juin 2021

Nombre de Conseillers :

Afférents au Conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Absents excusés : 1

Ont donné pouvoir : 0

Votants : 10

L'an deux mil vingt et un, et le dix-huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BRUNET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUET.

Présents :

Mesdames Joselyne BOLLON, Sandrine BUET, Aurore COMBET et Véronique VELASCO et Messieurs Daniel BOUVIER, Denis DURUISSEAUX, Yannick GERBAUD Jonathan SEMILLON et Thierry PASCAL.

Absents excusés :

Monsieur Clément BERLIOZ.

Procuration :

Néant.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du 02 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000€ souscrite auprès du CREDIT MUTUEL pour une durée de 1 an à compter du 01/08/2021.

ECOLE INTERCOMMUNALE : REVERSEMENT DE SUBVENTION

Suite au transfert de la compétence scolaire au SISPH, le Conseil Municipal approuve le reversement de la subvention perçue au titre du FDTP par la commune pour la réalisation des abords de l'école intercommunale d'un montant de 61 446€.

Parallèlement, le SISPH doit reverser à la commune la somme de 37 215.62€ correspondant à des factures déjà réglées par les deux communes.

FRAIS DE GESTION DE L'EPAREUSE

Suite à l'acquisition par l'ancien SIPDH d'une épaveuse pour le compte des communes de SAINT PIERRE DE BELLEVILLE et SAINT GEORGES D'HURTIERES, le Conseil Municipal approuve la régularisation de frais d'assurance au profit du syndicat pour un montant de 189.42€.

BUDGET 2021 : PARTICIPATIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal approuve le versement des participations aux budgets annexes telles que prévues par le BP 2021 :

- Budget annexe de l'assainissement 32 500€
- Budget annexe du Grand Filon 7 000€

BIBLIOTHEQUE DES HURTIERES

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'une régie de recettes permettant de procéder à l'encaissement du produit des adhésions à la bibliothèque des Hurtières.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la répartition des subventions aux associations pour l'année 2021 de la manière suivante :

- Association des anciens combattants 200€
- Association de chasse (ACCA) 600€
- Amicale des pêcheurs de l'arc 100€
- Banque alimentaire de Savoie 50€
- Association Régul'Matous 100€
- JALMAV SAVOIE 100€
- EHPAD LES BELLES SAISONS 100€
- Association SI ON CHANTAIT 400€

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs de l'assainissement pour la période du 01/07/2022 au 01/07/2023 qui restent donc les suivants :

- Abonnement 55.00€
- Consommation 0.70€ / m3

TARIFS DU GRAND FILON

Le Conseil Municipal approuve les tarifs du Grand Filon tels que proposés par Monsieur le Directeur.

VENTE D'UN LOT DE BOIS

Le Conseil Municipal approuve la vente d'un lot de bois de chauffage situé au lieu-dit le château au prix de 20€ à Monsieur Arnaud AFFOUARD.

LOGICIEL DE GESTION DU CADASTRE

Le Conseil Municipal approuve la convention liant la commune avec la Communauté de Communes Porte de Maurienne pour la prise en charge de l'abonnement au logiciel de gestion du cadastre « RIS NET GESTION » et prévoyant une participation forfaitaire de 1€/habitant.

AFFAIRES FONCIERES : ECHANGE DE TERRAINS AVEC MADAME CLAIRE DUFRENEY

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'assainissement du Chef-lieu et afin de préciser sa délibération approuvée le 02/04/2021, le Conseil Municipal confirme son accord sur l'échange de terrains entre l'indivision Claire DUFRENEY et la commune. L'acte administratif concrétisant cet accord prévoit notamment la cession à la commune de la parcelle C2457 pour 405m2 et la cession à l'indivision Claire DUFRENEY de la parcelle B3111 pour 801m2, cet échange étant réalisé sans soulte.

AFFAIRES FONCIERES : ECHANGE DE TERRAINS AVEC MONSIEUR CYRILLE DUFRENEY

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'assainissement du Chef-lieu et afin de préciser sa délibération approuvée le 02/04/2021, le Conseil Municipal confirme son accord sur l'échange de terrains entre l'indivision Cyrille DUFRENEY et la commune. L'acte administratif concrétisant cet accord prévoit notamment la cession à la commune des parcelles C 2700, C 547, C 548, C 1997, C 537, C 293, C 294 d'une superficie totale de 6 023 m2 et la cession à l'indivision Cyrille DUFRENEY des parcelles C 914, C 615, C 616 et C 618 d'une superficie totale de 5 830 m2. Cet échange sera également réalisé sans soulte.

AFFAIRES FONCIERES : PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DIT DES GUILLES A LA MINIERE

Le Conseil Municipal donne son accord (1 NPPV S.BUET et le reste POUR) pour le lancement de la procédure d'enquête publique visant au déclassement d'un portion du chemin rural dit des Guilles à la Minière. Cette portion de chemin n'est plus utilisée aujourd'hui et se trouve enclavée au milieu de parcelles privées appartenant à Monsieur Georges BUET. L'enquête publique se déroulera en septembre 2021, Monsieur Yves CARRERE étant désigné commissaire enquêteur.

AFFAIRES FONCIERES : CESSION DE TERRAINS SITUES AU LIEUDIT LE GRAND CHAMP AUX CONSORTS CHIAPUSIO-CULAT

Le Conseil Municipal approuve la cession aux consorts CHIAPUSIO-CULAT de la parcelle C1131 d'une superficie de 1 550 m² et située en zone N du PLU au prix de 1€/m².

DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTAGE DES HABITATIONS

Le Conseil Municipal approuve les modifications apportées au tableau de dénomination des voies adopté lors du Conseil Municipal du 26/02/2021.

BUDGET GENERAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil municipal approuve la décision modificative présentée à hauteur de 70 000€ sur le budget général.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil municipal approuve la décision modificative présentée à hauteur de 400€ sur le budget annexe de l'assainissement.

BUDGET GRAND FILON : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil municipal approuve la décision modificative présentée à hauteur de 100€ sur le budget annexe du Grand Filon.

SERVICE INTERIM DU CDG 73

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de la convention liant la commune au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie relative à l'adhésion au service intérim.

PROJET D'AGROFORESTERIE AU PLAN DU BOURG

Le Conseil Municipal approuve le projet d'agroforesterie du Plan du Bourg tel que présenté prévoyant notamment une participation de la commune à hauteur de 374€ et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement d'un emploi non permanent d'agent des services techniques pour une durée de 1 an. Cet emploi est actuellement pourvu par Monsieur Jordan PASCUAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

CEREMONIE DU 14 JUILLET :

Aucune cérémonie ne se tiendra le 14 juillet.

COMMEMORATION DE L'INCENDIE DE SAINT GEORGES D'HURTIERES EN AOUT 1944 :

La commémoration de l'incendie de SAINT GEORGES D'HURTIERES aura lieu le 29 août 2021 à partir de 10h00. Le détail de la cérémonie et des animations prévues sera communiqué ultérieurement.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé du 09 au 13 août 2021 inclus.
En cas d'urgence, joindre le Maire ou les adjoints.

NUMEROTATION DES HABITATIONS

Chaque habitant est invité à venir retirer le numéro de son habitation durant les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie avant le 15 septembre 2021.

COMPOST :

En collaboration avec le SIRTOM, la commune met gratuitement à disposition des habitants du compost pour le fleurissement des habitations à récupérer à la Chapelle à Rampeau.

NUISANCES SONORES :

Il est rappelé aux habitants que conformément à l'arrêté préfectoral du 09 janvier 1997, le principe en vigueur est que « tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit ».

Il découle de cet arrêté que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants.

Il en va de même en ce qui concerne les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique qui ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Les infractions au présent arrêté peuvent être poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

Le secrétariat de mairie est ouvert au public dans les conditions suivantes :

- Masque obligatoire.
- Gel Hydro alcoolique.

Horaires d'ouverture : Lundi 14h00 – 16h00
 Mercredi 10h00 – 12h00
 Vendredi 15h00 – 18h00

Pour tout renseignement, joindre le secrétariat de mairie par téléphone au 04 79 36 12 08 et par mail hurtieres.mairie.stgeorges@wanadoo.fr

Retrouvez les informations municipales sur le site de la commune :
<http://www.saintgeorgesdhurtieres.fr>